

Référence : SBPP/JAV/AV/LG/011-019

Saint-Denis, le 16 juin 2011

Chef de projet HAS : Joëlle André-Vert

Chef de projet ANESM : Anne Veber

Assistante : Laetitia Gourbail

consultationpublique.sbpp@has-sante.fr

Madame, Monsieur,

La Haute Autorité de Santé (HAS) et l'Agence nationale de l'évaluation et de la qualité des établissements et services sociaux et médico-sociaux (Anesm) élaborent actuellement pour les professionnels de santé et les professionnels des établissements et services sociaux et médico-sociaux exerçant auprès d'enfants et adolescents avec TED des recommandations concernant le thème « Autisme et autres troubles envahissants du développement : interventions éducatives et thérapeutiques coordonnées chez l'enfant et l'adolescent » (Mesure 9 du plan autisme 2008-2010).

Les questions principales abordées dans ces recommandations sont les suivantes :

- Quels sont les domaines du fonctionnement et de la participation de l'enfant ou de l'adolescent dans lesquels une évaluation régulière de son développement est nécessaire pour appréhender au mieux ses besoins et ses ressources ?
- Quelles interventions proposer en fonction des besoins repérés dans chacun des domaines identifiés ?
- Comment assurer l'organisation optimale des interventions et du parcours de l'enfant ou de l'adolescent ?

Ces recommandations s'adressent principalement aux professionnels de santé et aux professionnels des établissements et services médico-sociaux ayant un contact direct avec des enfants et adolescents avec TED et prenant des décisions concernant leur suivi et leur accompagnement mais également à bien d'autres acteurs de la société : associations représentant les personnes avec TED ou leurs familles, professionnels exerçant auprès d'enfants et d'adolescents dans le champ scolaire ou social, enseignants et formateurs qui participent, dans le champ de l'autisme, à la formation initiale et continue des médecins, des personnels paramédicaux, des psychologues, des éducateurs et des enseignants spécialisés, bénévoles exerçant au sein d'associations relevant du champ de l'autisme, institutions publiques, etc..

C'est pourquoi la HAS et l'Anesm souhaitent recueillir l'avis des divers organismes, associations et institutions¹ se sentant parties prenantes de ces interventions.

En juillet 2011, une version préliminaire des recommandations sera rendue publique via le site de la HAS à l'adresse suivante : www.has-sante.fr. Une information sur le site de l'Anesm, ainsi qu'un lien avec le site de la HAS seront également effectués, afin de diffuser le plus largement possible l'information dans le secteur médico-social.

Tout organisme, association ou institution* souhaitant transmettre son avis sur ce projet pourra télécharger la version préliminaire des recommandations, le discuter en son sein, puis répondre à un questionnaire en ligne. Un seul avis par association, institution ou organisme est attendu.

Ce questionnaire en ligne permettra de répondre de manière globale à l'ensemble du projet de recommandations ou de donner, pour ceux qui le souhaiteront, un avis plus détaillé de recommandations.

À l'issue de cette phase de consultation publique qui s'achèvera le 9 septembre 2011, une synthèse des commentaires reçus sera transmise aux membres du groupe de travail en charge de rédiger la version finale des recommandations. Ce groupe de travail est constitué de professionnels et d'associations représentant les personnes avec TED ou leurs familles.

Si votre association, institution ou organisme souhaite être informée par courriel de la mise en ligne du projet de recommandations, prévue début juillet 2011, merci de nous faire parvenir vos coordonnées électroniques à l'adresse suivante : consultationpublique.sbpp@has-sante.fr.

L'objectif de cette consultation publique étant de recueillir les avis des associations, institutions ou organismes les plus divers, vous pouvez diffuser largement cette information aux partenaires avec lesquels vous êtes en lien et que vous estimez concernés par le thème de ces recommandations.

Nous vous remercions de l'attention que vous porterez à cette consultation publique.

Veuillez agréer, Madame, Monsieur, l'expression de nos salutations distinguées.

Joëlle André-Vert
Chef de projet
Service Bonnes pratiques professionnelles
HAS

Anne Veber
Responsable de projet Handicap
Service Recommandations
ANESM

¹ Associations représentant les personnes avec TED et leur famille, associations de professionnels, établissements de santé, établissements et services sociaux et médico-sociaux, sociétés savantes, institutions, agences sanitaires, syndicats, etc.